# MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

# **ADMINISTRATION**

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 18 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

NOR: AFSR1630857A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Arrêtent:

## Article 1er

Dans la liste des membres suppléants siégeant au titre du syndicat FO, mentionnée à l'article 1er de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots: « M. Jean-Louis JARGEAU, direction départementale de la cohésion sociale des Bouches-du-Rhône» sont remplacés par les mots: « Mme Marie-Ange FRANCISCHI, direction départementale de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes ».

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Fait le 18 octobre 2016.

Pour les ministres et par délégation : La sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels, M.-F. Lemaître